



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

indemnisation

Question écrite n° 21757

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la transparence et la moralisation de la vie politique nationale et locale. Il lui demande s'il serait possible de rendre accessible pour tous nos concitoyens, au niveau départemental, la liste exhaustive des personnes exerçant des mandats électifs et des fonctions exécutives au sein des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou siégeant dans les nombreuses structures publiques ou parapubliques (établissements publics locaux, sociétés d'économie mixte locales...) au nom de ces collectivités et EPCI, ainsi que les indemnités qui leur sont versées. Rendre accessible à nos concitoyens toutes ces informations qui les concernent en tant que contribuables serait un signe fort de la volonté du Gouvernement de rendre la vie politique nationale et locale plus transparente.

Texte de la réponse

Le décret n° 2001-777 du 30 août 2001 portant création au ministère de l'intérieur d'un fichier des élus et des candidats aux élections au suffrage universel a permis la création d'un fichier « concernant les détenteurs d'un mandat ou d'une fonction et les personnes appelées, le cas échéant, à remplacer les titulaires dont le siège serait devenu vacant », au ministère de l'intérieur et dans les préfetures. L'article 4 de ce décret dispose qu'il peut être donné communication à toute personne, sur simple demande, d'un ensemble d'informations, listé à l'article 3 et qui recouvre l'essentiel des éléments évoqués, à l'exception des fonctions non électives occupées dans des structures publiques ou parapubliques et des indemnités qui sont versées aux élus. Toute évolution de cette liste des informations susceptibles d'être collectées et par suite communiquées demanderait la modification du décret et de l'autorisation octroyée par la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21757

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3211

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10872